

« Reflets n°300 – Gagnez 2 places de spectacle »**Article 1 – Organisation**

La Collectivité de Vaux-le-Pénil, dont le siège est situé au 8 rue des Carouges, 77000 Vaux-le-Pénil organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Reflets n°300 - Gagnez 2 places de spectacle** », accessible via un formulaire hébergé sur la plateforme **Drag'n Survey**.

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique :

- Âgée de 18 ans ou plus à la date de participation,
- Résidant en France métropolitaine,
- Disposant d'un accès à Internet et d'une adresse e-mail valide.

Ne peuvent pas participer au jeu :

- Les membres du personnel municipal de la collectivité de Vaux-le-Pénil
- Les membres de leur famille directe (conjoint, enfants, parents vivant sous le même toit).

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer, les candidats doivent :

1. Accéder au lien du formulaire Drag'n Survey mis en ligne par la Collectivité de Vaux-le-Pénil
2. Compléter le questionnaire et renseigner les informations demandées (nom, prénom, adresse e-mail)
3. Valider leur participation avant la date de clôture indiquée.

Une seule participation par personne (même nom, même adresse e-mail) est autorisée pendant toute la durée du jeu.

Article 4 – Durée du jeu

Le jeu est ouvert du 1^{er} au 31 juillet 2025 inclus.
Toute participation effectuée en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

Article 5 – Désignation du gagnant

Le gagnant sera désigné par **tirage au sort** parmi les participations complètes et conformes, réalisé via la plateforme Drag'n Survey ou par tout autre moyen aléatoire équivalent, le **1^{er} août 2025**.

Article 6 – Dotation

Le gagnant recevra **2 places de spectacle** valables pour la saison culturelle 2025-2026 à la Grange de la Ferme des Jeux.

La dotation est nominative, non échangeable, non cessible et ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou sous toute autre forme.

Article 7 – Annonce du gagnant

Le gagnant sera contacté par e-mail à l'adresse indiquée dans le formulaire Drag'n Survey dans un délai de 5 jours après le tirage au sort. Sans réponse sous 7 jours, la mairie se réserve le droit de désigner un nouveau gagnant.

Article 8 – Données personnelles

Les données collectées dans le cadre de ce jeu sont nécessaires à la gestion du concours. Elles sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en contactant : communication@mairie-vaux-le-penil.fr

Article 9 – Responsabilités

La mairie se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier tout ou partie du jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Elle ne saurait être tenue responsable en cas de problème technique, de participation incomplète ou erronée.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Ce règlement peut être consulté sur le site officiel de la Collectivité de Vaux-le-Pénil : www.mairie-vaux-le-penil.fr